

## 7 – 19. P. Commerson a acheté une maison au 194 rue des Pamplémousses à Port-Louis.

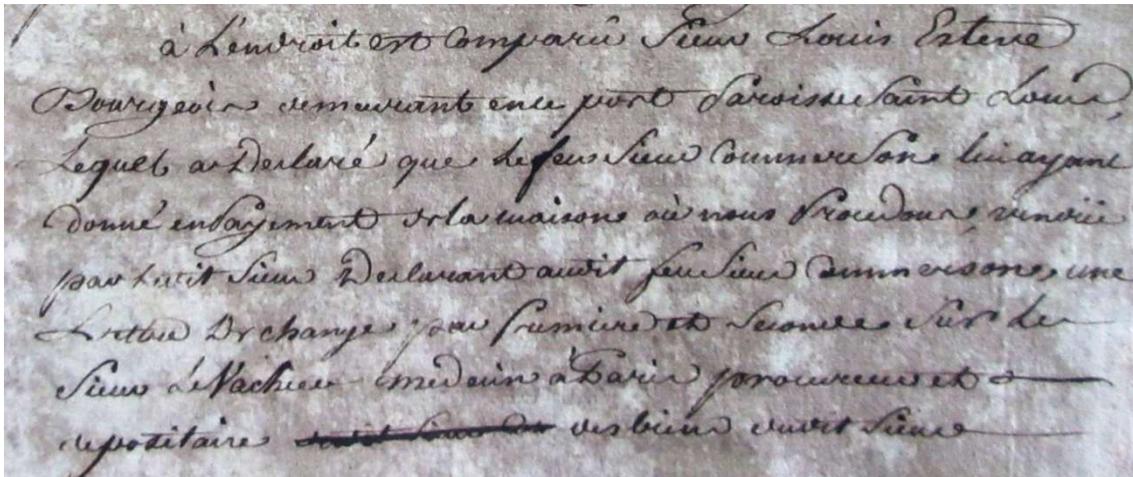
Nous connaissons l'existence de cette maison par le procès-verbal de l'inventaire des biens contenus dans cette maison dans lequel le vendeur se fait connaître.

Si on se réfère aux dires du vendeur qui sont consignés dans le procès-verbal :

- Le vendeur : M. Louis Estève déclare le 30 mars 1773 :
  - o Qu'il a envoyé les lettres de change il y a 4 mois, soit en soit en décembre 1772. C. Vachier les note dans les actes de successions.

P. Commerson aurait donc acheté cette maison en fin d'année 1772. Cela correspond à la période où P. Commerson quitte le logement de l'intendance à la demande de Maillart. Celui-ci arrivé le 21 août 1772 fait une réorganisation des bureaux. Manquant de place, il demande à P. Commerson de déménager. Cela n'est pas une opération facile en raison de la quantité de collections et de leur odeur.

P. Commerson quitte l'intendance le 1 décembre 1772, ce qui correspond à la période de son achat du 194 rue des Pamplémousses. Par contre, cela ne nous donne pas d'information sur sa maison de la rue de Bourbon.



à l'endroit est comparu M. Louis Estève  
Pourgeois demeurant en la port de Sarsis de Saint Louis,  
Lequel a déclaré que le feu sieur Commerson lui a par  
donné en bailment de la maison où nous trouvons vendue  
par lui le sieur de la Roche au dit feu sieur Commerson, une  
Lettre de change pour première et seconde sur le  
Sieur de Vachier médain à Paris pourvu et  
depositaire ~~est~~ des biens dudit sieur

Commerson, de la somme de quatre mille neuf cent  
quatrevingt quatre livres & deniers, adressés audit  
Sieur Levasseur depuis quatre mois ou environ; qu'après  
quelque déclaration n'a pu en recevoir ses nouvelles  
suppléments ou de protestés & la dite lettre de change  
il comparait par devant nous aux fins de l'opposition  
à la vente & la dite maison comme étant gage  
de la somme, & les Juges ont ordonné  
nouvelles certifier & l'acquiescement & la dite  
soumission & justifier & la dite opposition par titres  
valides & en conséquence de tout quoi il a été  
acté & les Juges ont ordonné de tout ce qui a été  
présenté & déclaré  
Louis Estève

Transcription :

« M. Louis Estève se présente pour indiquer que P. Commerson lui a acheté cette maison et en paiement donné deux lettres de changes sur le sieur Vachier, médecin à Paris, procureur et dépositaire des biens dudit Sieur Commerson pour la somme de 4994 livres. Ces lettres de changes envoyées depuis 4 mois sont sans réponse. Aussi, il s'oppose à la vente de la maison pour qu'elle soit un gage de la dette »